

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020
CONVOCATION DU 12 NOVEMBRE 2020

Le 21 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°46/2020

**Convention cadre avec le collège, l'association Cap' Jeunes et la Mairie concernant
l'utilisation de la salle de sport du collège hors cadre scolaire.**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les articles L212-15 et L213-2-2 du Code de l'Education ;
Vu les articles L2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques modifiés par la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 ;
Vu les articles L1311-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013.

La convention engage l'association pour un montant de 400 euros leur permettant d'utiliser la salle de sport du collège. Puisque la commune subventionne l'association, il est demandé à monsieur le Maire de signer la convention quadripartite avec le collège, l'association et le département du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- APPROUVE les termes de la convention ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 25/11/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 25/11/2020